



## Annexe relative aux autres coûts liés à des services fournis par l'association

### PRÉAMBULE

Le présent document a été ratifié par l'assemblée générale du Jeudi 9 Juillet 2015. Il est modifiable sur décision du Conseil d'Administration suivant les modalités prévues par les statuts.

### TITRE I — SERVICE D'IMPRESSION

#### **Article premier - Coûts liés au service d'impression**

Tout membre du Collège Technique peut, par nécessité ou sur demande du Conseil d'Administration, modifier les tarifs du service d'impression dans le but de les faire correspondre aux coûts que l'impression représente pour l'association. L'association s'engage à toujours viser de fournir un service d'impression à prix coûtant, ou à défaut, à ne pas effectuer de profit sur ce service.